

Qu'est-ce qui a amené le

pour les femmes et les filles ?

*Une évaluation selon une approche des
Droits Humains*

20 novembre 2024



CBD Women



RÈGLES DE COEXISTENCE



COUPEZ VOTRE MICRO



INTERPRÉTATION

Anglais, espagnol, français



ENREGISTREMENT



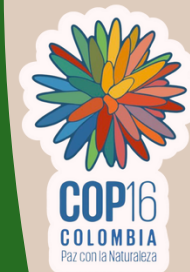
ACTIVEZ VOTRE CAMÉRA



**QUESTIONS/
COMMENTAIRES**



ORDRE DU JOUR



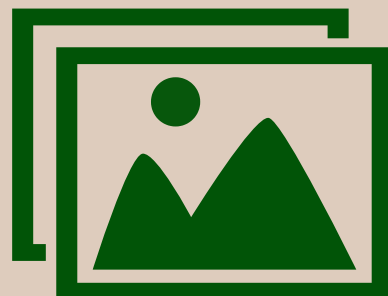
- **REMARQUES D'OUVERTURE**

- **PANEL 1 : Évaluation du groupe de travail 1**

ITEMS 8.9.10.11.12.14

?

**Questions et
réponses**



- **PANEL 2 : Évaluation du groupe de travail 2**

ITEMS 16.18.19.20.25

REMARQUES D'OUVERTURE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU CAUCUS DES FEMMES DE LA CDB À LA COP16



PANEL 1 : ÉVALUATION DU GROUPE DE TRAVAIL 1



**POINT 8 : PROGRÈS
DANS
L'ÉLABORATION DES
OBJECTIFS ET MISE À
JOUR DE L'EPANB**

**POINT 9 :
INFORMATIONS
NUMÉRIQUES SUR LES
SÉQUENCES DE
RESSOURCES
GÉNÉTIQUES**

**POINT 10 :
MÉCANISMES DE
PLANIFICATION, DE
SUIVI, DE REPORTING
ET D'EXAMEN**

**POINT 11 :
MOBILISATION
DES RESSOURCES
ET MÉCANISME
FINANCIER**

**POINT 12 : CRÉATION ET
DÉVELOPPEMENT DES
CAPACITÉS,
COOPÉRATION
TECHNIQUE ET
SCIENTIFIQUE**

**POINT 14 :
APPLICATION DE
L'ARTICLE 8 J) ET
DISPOSITIONS Y
AFFÉRENTES**

POINT 8. AVANCEMENT DANS L'ÉLABORATION DES OBJECTIFS ET MISE À JOUR DE L'ENBPA



Principaux résultats en matière d'inclusion du genre dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

1. Participation pleine et effective des femmes et des filles
2. Renforcement des capacités et soutien technique accrus pour les pays en développement
3. Intégration des droits humains et de l'égalité des sexes avec des liens clés avec la gouvernance de la biodiversité

DÉFIS LIÉS À L'INCLUSION DU GENRE :

- Limites des ressources
- Barrières culturelles
- Suivi et évaluation

Recommandations pour améliorer l'inclusion dans les stratégies et plans d'action nationaux en faveur des enfants et des adolescents

- Renforcer les processus participatifs
- Développer des indicateurs sensibles au genre
- Mobiliser des ressources pour l'inclusion du genre
- Protégeons le femmes défenseuses de l'environnement

POINT 9.

INFORMATIONS SUR LES SÉQUENCES NUMÉRIQUES SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES



La COP15 a décidé d'établir un mécanisme multilatéral, comprenant un fonds mondial, pour partager de manière juste et équitable les bénéfices de l'utilisation de la DSI dans la RG.

La COP 16 a progressé dans sa mise en œuvre :

Qui partagera les bénéfices ?

- Secteurs bénéficiant de l'utilisation du DSI (industries pharmaceutique, biotechnologique, cosmétique et autres).
- Grandes entreprises et autres entités importantes qui bénéficient commercialement de l'utilisation du DSI, sur la base d'un pourcentage de leurs bénéfices ou de leurs revenus.
- Exemptions : établissements universitaires, de recherche publics et autres entités qui utilisent le DSI mais n'en bénéficient pas directement.

Qui bénéficiera des avantages ?

- Pays en développement, avec des allocations pour soutenir la mise en œuvre du KGBF, en fonction de leurs priorités.
- Peuples autochtones et communautés locales, y compris les femmes et les jeunes de ces communautés : au moins la moitié du financement devrait servir à répondre aux besoins qu'ils ont eux-mêmes identifiés par l'intermédiaire du gouvernement ou par le biais de paiements directs via des institutions identifiées par les peuples autochtones et les communautés locales. Certains fonds peuvent soutenir le développement des capacités et le transfert de technologies.

-Les avantages monétaires seront alloués via le Fonds Cali.

-Un suivi et des rapports rigoureux garantiront que les industries voient l'impact de leurs contributions de manière transparente et ouverte, et des examens réguliers augmenteront l'efficacité et l'efficacé du mécanisme au fil du temps.

POINT 10.

MÉCANISMES DE PLANIFICATION, DE SUIVI, DE REPORTING ET D'EXAMEN



Le projet de cadre de suivi (document L) est bon/moins bon pour les éléments suivants :

- #14 : Exhorte les Parties (...) à prendre en compte la Section C du Cadre lors de la mise en œuvre du cadre de suivi, y compris la ventilation des principaux indicateurs par PACL, sexe et âge.
- Il existe une opportunité de poursuivre le processus d'élaboration de nouveaux indicateurs au cours de la période Entre les deux COP (#30)
- Indicateur de composante sur la mise en œuvre du GPA adopté
- Le principal indicateur de changement d'affectation des terres est adopté pour la cible 22.
- La ventilation reste facultative ; Il n'y a toujours pas de ventilation par sexe/genre pour les cibles 3, 10 et 22.

Le projet de PMRR (Présidence de la COP) est bon/moins bon pour les points suivants :

- L'examen global s'appuiera également sur les contributions de (...) femmes (...)
- Considérations de genre au sein du Groupe consultatif scientifique et technique spécial pour la préparation
- du rapport mondial
- Annexe II, Communication des engagements des acteurs autres que le gouvernement national

POINT 11.

MOBILISATION DES RESSOURCES ET MÉCANISME FINANCIER



L'une des discussions les plus difficiles

- L'objectif de la COP16 était de faire progresser la mobilisation des ressources pour le GBF
- Mobiliser 200 milliards de dollars par an d'ici 2030
- Manque de confiance entre le Sud et le Nord :

A) Créer un fonds mondial spécifique pour la biodiversité sous l'autorité de la COP

Sur global

B) Maintenir le mécanisme financier existant et intérimaire, le FEM, qui sert largement les intérêts des pays donateurs

nord global

- Problématique
- Inapproprié
- Motivé politiquement

- en appétit
- "Je ne suis pas prêt"
- Asymétries d'équilibre

Les discussions sur la question sont au point mort.

POINT 11.

MOBILISATION DES RESSOURCES ET MÉCANISME FINANCIER



- Questions de procédure : examiner les groupes de questions suivants : (i) mobilisation des ressources à partir de toutes les sources et de tous les instruments ; (ii) l'efficacité des mécanismes financiers pertinents par rapport aux critères convenus ; et (iii) les critères de conception de l'instrument mondial dédié au financement de la biodiversité.
- **Il est nécessaire d'améliorer le langage fondé sur les droits humains et dans une perspective de genre : « devrait continuer ».**
- Il n'existe pas d'accès direct au financement pour les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales.
- Une stratégie révisée de mobilisation des ressources a été adoptée ;
- Affiner les stratégies de lobbying auprès d'autres groupes CBD
- Focus sur les décisions prises : mise à disposition de fonds pour mettre en œuvre la décision 15/11 sur le Plan d'action genre (GAP) ; décision 4/15 --> changement transformateur
- Rejeter les programmes basés sur le marché, les compensations et les crédits de biodiversité, et soutenir les approches sensibles au genre et fondées sur les droits humains.

**Il nous faut plus
d'ambition !**

POINT 12. CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS, COOPÉRATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE



RESTRUCTURATION DU DOCUMENT :

- Restructuration du document : Le point 12 de l'ordre du jour : renforcement et développement des capacités, coopération technique et scientifique, mécanisme d'échange d'informations et gestion des connaissances (CBD/COP/16/9) a été divisé en : i) création et développement des capacités, techniques et scientifiques coopération (CBD/COP16/L.13) et ii) mécanisme d'échange d'informations et de gestion des connaissances (CBD/COP/16/L.16)

-En général, il y a inclusion, les femmes sont mentionnées en bonne place dans le texte, mais il manque le « comment », une voie claire de mise en œuvre.

Aux paragraphes 1 et 2 du document (CBD/COP16/L.13), les femmes ont été invitées à partager des informations sur les activités de renforcement des capacités en cours et prévues à l'appui de la mise en œuvre du KGBF via le portail central du CHM ; (comment les femmes peuvent-elles accéder au portail central du CHM ?) et encourager également les parties à collaborer avec les femmes pour partager les besoins de renforcement des capacités liés à la biodiversité via le même portail. En outre, l'entité de coordination mondiale des ASC régionaux élaborera des lignes directrices pour garantir la participation active des femmes. Cependant, le calendrier de mise en œuvre et la manière dont les femmes des différentes régions peuvent jouer un rôle de soutien/actif dans les programmes TSC ne sont pas clairs.

POINT 12.

CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS, COOPÉRATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE



(CBD/COP/16/L.16)

appelle à l'adoption d'une approche de mise en œuvre associant l'ensemble de la société (2024-2030); encourage les Parties à désigner un point focal national pour leur CHM (mais qui initie les contacts avec les femmes ?)

Les femmes sont invitées à jouer un rôle actif dans les différentes phases du cycle de gestion des connaissances, depuis l'identification des lacunes et des besoins en matière de connaissances liées à la biodiversité, la proposition de solutions pour combler les lacunes identifiées et l'établissement de processus et de mécanismes multipartites pour la co-crédation et la production de connaissances.

MAIS QUI LE DÉMARRE ET COMMENT ?



POINT 14. APPLICATION DE L'ARTICLE 8(J) ET DES DISPOSITIONS CONNEXES



✓ Plus de 6 groupes de contact

✓ 5 Décisions adoptées

✓ Création d'un organe subsidiaire permanent : mode opératoire à élaborer et à adopter lors de la COP17

✓ Reconnaissance du rôle unique joué par les personnes d'ascendance africaine aux modes de vie traditionnels

✓ Adoption d'un nouveau programme de travail : recommandation de la CDB de l'Instance permanente sur les questions autochtones concernant une approche solidement fondée sur les droits humains et un langage tenant compte du genre

Décision finale sur un dialogue approfondi sur le rôle des langues dans la transmission intergénérationnelle des savoirs, pratiques et innovations traditionnelles

C'EST L'HEURE DE VOS QUESTIONS



PRENONS-EN UN ¡PHOTO DE GROUPE !



PANEL 2 : ÉVALUATION DU GROUPE DE TRAVAIL 2



**POINT 16. BESOINS
SCIENTIFIQUES ET
TECHNIQUES POUR
LA MISE EN ŒUVRE**

**POINT 18. DIVERSES
VALEURS DE LA
BIODIVERSITÉ**

**POINT 19. GESTION
DURABLE DE LA
FAUNE**

**POINT 20.
BIODIVERSITÉ
MARINE ET CÔTIÈRE,
ET BIODIVERSITÉ
INSULAIRE**

**POINT 25.
BIODIVERSITÉ ET
CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

POINT 16. BESOINS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE RÉFÉRENCE

La décision adoptée est bonne/moins bonne pour les raisons suivantes :

- Texte de la HRBA réintroduit : (d) : Équité, égalité des sexes et droits humains
- Approche fondée sur les droits pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité
- Cependant, le langage s'est affaibli : "Il a décidé que les travaux pouvaient être avancés (...) "
- Il n'y a pas de référence spécifique à de nouveaux programmes de travail, mais il y a une décision de mettre en œuvre un programme stratégique.
examen et analyse des programmes de travail de la Convention, et également
- La possibilité pour (...) les femmes (...) de présenter leurs opinions et contributions pertinentes
- Expériences dans les domaines de travail du paragraphe 2 (y compris HRBA)



POINT 18.

DIVERSES VALEURS DE BIODIVERSITÉ



- Il n'y a pas de discussion de groupe à ce sujet
- Nous n'avons pas pu intervenir lors de la séance plénière
- Le texte final salue le rapport IPBS et ses messages clés
- Un paragraphe clé sur l'opérationnalisation de ce type d'évaluation a été supprimé [Réformer les politiques et les institutions, ainsi que leurs normes et objectifs sociaux sous-jacents, pour internaliser les diverses valeurs intrinsèques, relationnelles et instrumentales de la nature...]
- Dans le texte final, la référence aux cibles 22, 23 et à la section C a été maintenue.
- Un nouveau et intéressant domaine de travail dérivé de ce document promu par la Bolivie et inclus dans le point 16.

POINT 19.

GESTION DURABLE DE LA FAUNE



Reconnaissance du rôle des femmes : reconnaissance des femmes comme actrices essentielles

Il a été souligné que les connaissances des parties prenantes en matière de gestion durable de la faune sauvage sont essentielles à la réalisation des objectifs en matière de biodiversité.

Activités de renforcement des capacités et de transfert de technologie pour combler les lacunes

sont décrits dans l'analyse qui incluent des aspects d'inclusion et de sensibilité au genre

Mécanismes financiers innovants qui soutiennent les peuples autochtones et les communautés locales

Des communautés, des femmes et des jeunes engagés dans la conservation et la gestion durable des espèces sauvages.

Inclusion dans les prises de décision et les politiques sensibles au genre :

- Reconnaissance des lacunes identifiées grâce à l'analyse des orientations et des outils disponibles
- qui souligne la nécessité de fournir des orientations en matière de prise de décision inclusive et participative,
- répartition équitable des coûts et des avantages et inclusion de multiples formes de connaissances et
- Reconnaissance des droits, équité entre les sexes et gouvernance des espèces sauvages
- Créer des outils et des politiques qui répondent aux besoins et défis uniques auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans le domaine de la conservation

POINT 20.

BIODIVERSITÉ MARINE ET CÔTIÈRE ET BIODIVERSITÉ INSULAIRE



Synergies entre le
processus CBD
pour faciliter la
description de
l'EBSAS et du BBNJ

Le Secrétariat devrait faciliter la participation d'experts des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des organisations de femmes et de jeunes, à des ateliers visant à décrire ou modifier les zones marines d'importance écologique ou biologique.

La participation pleine et effective des femmes à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière

POINT 25.

BIODIVERSITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



- La CDB reconnaît depuis 2018 le changement climatique et la biodiversité comme des crises mondiales interconnectées et les a inclus dans les travaux de la Convention en 2004.
- Lors de la COP 16, on espérait faire progresser la position de la CDB en reconnaissant les interrelations entre la biodiversité et le changement climatique, ainsi que fournir un cadre pour améliorer la coordination entre les efforts internationaux et nationaux pour faire face à ces crises interdépendantes, d'autant plus que le KM-GBF a deux cibles pour aborder le CC : la cible 8 et la cible 11.

CBD/COP/16/2/

CDB/COP/16/2/Rév.1

POINT 25.

BIODIVERSITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



Autres aspects importants qui ont été discutés lors des groupes de contact mais n'ont pas été inclus dans la décision

- Texte du paquet soumis par le groupe ETC sur la géo-ingénierie appelant à la réaffirmation de la décision X/33(w) sur la géo-ingénierie. À l'exception de la réaffirmation de la décision X/33(w), aucun de ces autres ajouts importants n'a été inclus dans le texte de la décision.
- Suppression du texte reconnaissant que la bioénergie intensive et les monocultures à grande échelle étaient préjudiciables à la biodiversité et aux moyens de subsistance.
- Un appel du Secrétaire exécutif à compiler les informations existantes sur les crédits et compensations de carbone et de biodiversité et d'autres approches basées sur le marché et leurs effets sur la biodiversité.

POINT 25.

BIODIVERSITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



RÉTENTIONS ET AJOUTS POSITIFS AU TEXTE

- i) Prendre en compte les impacts existants et projetés du changement climatique et des politiques liées au climat sur la biodiversité avec la participation pleine et effective des femmes
- (ii) Pour protéger les droits des PA et des CL sur leurs terres, territoires et ressources, des mesures doivent être prises avec le CLIP.

C'EST L'HEURE DE VOS QUESTIONS





Join Us!

EN TANT
QU'ORGANISATION

o

EN TANT
QU'INDIVIDU

**NOTRE SITE
INTERNET**



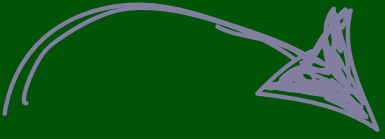
[HTTPS://CBDWOMENSCAUCUS.ORG](https://cbdwomenascaucus.org)

**NOS RÉSEAUX
SOCIAUX**



@cbd_wc @cbd_womens

**NOTRE
CONTACT**



COORDINATION@CBDWOMENSCAUCUS.ORG





SIGN UP!

COMME CHAMPION.NE



